



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire 7934

du 27/01/2021

Ecole de l'Espoir - Appel à projets 2021 -
Fondation Reine Paola

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	du 01/02/2021 au 31/03/2021
Documents à renvoyer	non

Information succincte

Mots-clés Ecole de l'Espoir - Appel à projets - Fondation Reine Paola -
Encadrement différencié

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement Ens. officiel subventionné Ens. libre subventionné Libre confessionnel Libre non confessionnel	Maternel ordinaire Centres psycho-médico-social Primaire ordinaire Secondaire ordinaire Secondaire en alternance (CEFA)

Groupes de destinataires également informés

<p>A tous les membres des groupes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)Le Service général du Pilotage des Ecoles et des CPMSLes pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives) <p>Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution :</p> <ul style="list-style-type: none">Les Préfets et Directeurs coordonnateurs de zoneLe Service de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la FWBLes organisations syndicales

Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, Lise-Anne HANSE, Administratrice générale

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
Fondation Reine Paola		02/762.92.51 info@sk-fr-paola.be

Madame,
Monsieur,

A la demande de la Fondation Reine Paola, j'ai l'honneur de vous informer qu'elle organise l'appel à projets « Ecole de l'Espoir » pour l'année 2021. Ce programme offre un soutien financier et un accompagnement, sur une durée de 5 ans maximum, à des projets novateurs destinés à *améliorer l'intégration des jeunes et de leur famille*.

Pour qui ?

Cet appel à projets s'adresse aux établissements de l'enseignement ordinaire fondamental et secondaire organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles, dont une ou plusieurs implantations sont bénéficiaires de l'encadrement différencié. Les projets peuvent également émaner d'intervenants extérieurs pour autant qu'ils s'articulent en liaison étroite avec l'école et son environnement.

Quels sont les critères de sélection ?

Les projets doivent impérativement s'adresser à une communauté scolaire dont les élèves connaissent des problèmes d'intégration. Les projets doivent avoir pour objectif d'augmenter les chances de réussite de ces élèves.

Montant du prix ?

Les projets sélectionnés bénéficieront pour l'année scolaire suivante d'un soutien dont le montant pourra atteindre au maximum 15.000 € par an. Ce soutien pourra être reconduit pendant un maximum de 4 ans sur base d'une évaluation annuelle.

Comment participer ?

Le règlement et les instructions pour introduire un dossier de candidature se trouvent sur le site www.ecoleespoir.be.

Les inscriptions doivent être introduites sur le site via le formulaire en ligne **avant le 31 mars 2021**.

Je vous remercie de bien vouloir diffuser la présente circulaire au sein de votre établissement.

L'Administratrice générale,

Lise-Anne HANSE.